Principales maladies professionnelles:

Tableau 66 du régime général : Rhinites et asthmes professionnels





provoquées par les protéines du latex

Service Interprofessionnel de Santé au Travail en Eure-et-Loir 21. rue Camille Marcille - CS70142 28008 CHARTRES Cedex Tél. 02 37 25 16 00 - Fax. 02 37 30 26 33 chartres@sistel.asso.fr - www.sistel.asso.fr



Imprimeur SETAEL - Chartres - Janvier 2014

au service de la prévention

Une profession : agent de propreté

Les risques et la prévention

Quelques chiffres de la profession en Eure-et-Loir en 2014 : 69 entreprises de propreté, ce qui représente 2090 salariés.*



* Source : SISTEL - Janvier 2014

Les risques potentiels

Chutes (glissades, escaliers, sol glissant)

Plaies/coupures/contusions (objets contendants)

Risque électrique (matériel non entretenu)

Risques infectieux (sanitaires, seringues)

Travail isolé (malaise, agression)

Risques liés aux engins autoportés (autolaveuse, balayeuse)

Risque routier (accident de trajet, circulation, conditions climatiques)

Risques divers liés à l'entreprise utilisatrice (bruit, incendie)

Risques psychosociaux (horaires atypiques, temps partiel)

Risque chimique

Troubles musculo-squelettiques









Zoom sur le risque chimique

Repérage:

Dangers SANTE:



ex : décapants/détartrants, tel que l'eau de javel...

Irritations/allergies





Intoxication





ex: mélanges inadéquats, produits pour les vitres

Dangers SECURITE:

Inflammable





Lésions:

Cutanées: mains abimées, crevasses, peau sèche, irritations, eczéma Respiratoires: toux, rhinite, asthme

Oculaires: irritations, brûlures et lésions graves des yeux

Zoom sur les troubles musculo-squelettiques

Définition : Atteintes des articulations et du dos : lombalgie, douleurs des poignets et des mains, douleurs des épaules...



Localisations principales par rapport à la profession :

Dos: postures penchées en avant, manutentions/déplacements (seaux, poubelles, mobiliers...)

Epaules / poignets : lavage de vitres, nettoyage, astiquage d'objets divers...

La prévention

- Organiser les chantiers et les sites de travail (limiter la manutention et les déplacements, alterner les chantiers difficiles et les plus faciles, les chantiers longs et les plus courts, privilégier dans la mesure du possible le travail en jour-

née, intégrer le temps suffisant dans les plannings pour les déplacements professionnels

entre deux clients...)

- Adapter les outils de travail, utiliser du matériel mobile, léger, entretenu et facile d'accès

- Adapter les équipements de protection individuelle à la tâche de travail (vêtements de travail et chaussures adaptés) et aux produits manipulés (gants et crème protectrice/hydratante, masques, lunettes...)
- Substituer les produits chimiques lorsque c'est possible
- Informer et former le personnel à la prévention des risques